

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	15X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Fête du saint Rosaire

Dimanche prochain, 6 octobre, l'Église célébrera la fête du Très Saint Rosaire, double de II^e classe.

L'Introît de la messe de ce jour nous dit ce que nous devons faire, dans les termes suivants: " Réjouissons-nous tous dans le Seigneur ; célébrons ce jour de fête en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie : les Anges se réjouissent de sa fête et ils en louent le Fils de Dieu."

L'Épître, tirée du livre de la sagesse, commence ainsi : " Le Seigneur m'a possédée au début de ses voies, avant qu'il créât aucune chose au commencement.....les abîmes n'étaient point encore et déjà j'étais conçue.".....

L'Évangile est le récit de l'Annonciation, que tout catholique doit connaître.

La dernière oraison de la messe, que nous devons réciter du fond du cœur, se lit comme suit : " Puisseons-nous être aidés, Seigneur, par les prières de notre très sainte Mère, dont nous célébrons le Rosaire ; et qu'ainsi nous obtenions les grâces attachées aux mystères dont nous faisons la mémoire et l'effet des sacrements que nous avons reçus.

Pour l'avantage de ceux qui ne savent pas le latin, nous donnons la traduction de l'hymne des Vêpres :

Te gestientem gaudiis,	Nous vous chantons, ô Vierge
Te sauciam doloribus,	Mère, dans vos transports de
Te jugi amictam gloria,	joie, dans les douleurs dont vous
O Virgo Mater, pangimus.	fêtes accablée, dans la gloire
	éternelle dont vous êtes revêtue.

Ave, redundans gaudio
Dum concipis, dum visitas,
Et edis, offers invenis,
Mater beata Filium.

Ave, dolens, et intimo
In corde agonem, verbera,
Spinas, cruceinque Filii
Perpessa, princeps Martyrum.

Ave, in triumphis Filii,
In ignibus Paracliti,
In regni honore et lumine,
Regina fulgens gloria.

Venite gentes, carpite
Ex his rosas mysteriis,
Et pulchri amoris inclytæ
Matri coronas nectite.

Jesu tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula.

“L’antienne du Magnificat est une prière à Marie : Bienheureuse Mère et Vierge pure, glorieuse Reine du monde, que tous ceux qui célèbrent votre solennité du très saint Rosaire éprouvent votre assistance.”

Salut ô vous qui êtes inondée
de joie en concevant, en rendant
visite à votre sainte parente,
en enfantant, en présentant
dans le temple, en retrouvant,
heureuse Mère, votre divin
Fils.

Salut, Mère affligée, Reine des
Martyrs, qui avez ressenti au
fond du cœur les douleurs de
l’agonie, des blessures, des épines
et de la croix de votre Fils.

Nous-vous saluons dans les tri-
omphes de ce même Fils, sous
les feux du Paraclèt, dans l’hon-
neur et la splendeur du royaume
céleste, ô Reine resplendissant
de gloire.

Venez, ô peuples, cueillez des
roses sur ces mystères, et tres-
sez des couronnes à la Mère du
bel amour.

O Jésus, qui êtes né de la
Vierge, gloire à vous avec le
Père et l’Esprit divin dans les
siècles éternels.

Causeries sur le spiritisme

(suite.)

Avant de terminer la revue des dangers du spiritisme, il est nécessaire de signaler le piège que cachent les pratiques spirites, les plus indifférentes en apparence. Ce piège n’est autre que la sensualité. Nous serons bref.

Que le lecteur veuille bien se rappeler le triste caractère de

cette *multitude* d'esprits qui pullulent autour de nous. Qu'il se rappelle, en particulier, que les esprits *orduriers* abondent, et ces paroles d'un célèbre médecin, mort trappiste : " Si les infamies et les horreurs qui m'ont été dernièrement révélées sont vraies, et, malheureusement, il est impossible d'en douter, dès lors j'acquiesce la triste et douloureuse conviction que le magnétisme animal, et à plus forte raison, le spiritisme, peut devenir le moyen de corruption le plus exécrationnel qui soit jamais sorti de l'enfer. "

Peut-on d'ailleurs, excuser de recherche volontaire du danger d'immoralité, ces réunions, ce mélange d'hommes, de femmes, de jeunes gens, dans les ténèbres ! Qui ne sait que l'obscurité, si elle ne l'est pas toujours, est fréquemment imposée par les esprits, comme condition de leur manifestation ?

Combien le danger est encore plus grand, si quelque esprit impudent use directement et expressément de sa faconde pour pousser à des actes mauvais ! Et pourtant le fait n'est pas rare.

Les esprits ne se contentent pas de mots : il leur arrive souvent d'y joindre les actes. Rien n'est plus fréquemment mentionné dans les relations des assemblées spirites rédigées par des confrères, que les attouchements des esprits. Ces contacts ont une préférence pour certaines personnes, manquent de *sérieux et parfois même de convenance* dans leur but. Ceci suffit pour comprendre, et le respect que nous devons à nos lecteurs ne permet pas d'entrer dans les détails.

Que toute âme honnête se tienne donc pour bien avertie. Les pratiques spirites peuvent conduire à un abîme d'immoralité.

Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain.

(à suivre.)

Controverse

— Il semble que la religion réformée doit être meilleure que l'autre.

R. Il faut qu'elle soit la seule bonne, ou elle est mauvaise : il n'y a pas de milieu. Pesons donc sa valeur.

1° Elle ne vient pas de Dieu, puisqu'elle a pour inventeur Luther, un moine apostat, Calvin, un autre apostat, et Henri VIII, un débauché.

2° Elle n'a jamais été confirmée par des miracles, car elle n'a jamais pu, au rapport d'Erasmus, "guérir même un seul cheval boiteux."

3° En trois siècles elle n'a pu produire un seul saint.

4° Elle n'est la même nulle part, car chacun croit ce qu'il veut et professe ce qu'il croit.

Un prêtre catholique, un protestant et un rabbin firent un jour un bout de chemin ensemble. "Nous voici trois, dit le protestant, de différente religion, qui de nous a raison ?

Je vais vous le dire, répondit le rabbin : c'est moi, si le Messie n'est pas venu ; c'est le catholique, s'il est venu ; quand à vous, qu'il soit venu ou non, vous êtes dans l'erreur."

Consultation

L'ami du clergé, N° 18, année 1893, page 446, enseigne que le prêtre qui va célébrer la messe, et qui n'est ni chanoine ni prélat, s'il passe devant le maître-autel, doit faire la génuflexion, lors même que le T. S. Sacrement n'y serait pas renfermé. Cela me surprend, et je ne l'ai jamais fait ; je me suis toujours contenté d'une inclination. Me donnez-vous raison ?

R. Oui je vous donne raison ; *l'ami du clergé* se trompe. Les Rubriques du Missel sont trop formelles pour qu'il soit possible d'hésiter. (1)

Apostolat de la prière

Prière quotidienne durant le mois d'octobre

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin que les catholiques de Suisse rentrent en possession de leurs droits, et que leurs frères séparés reviennent à l'unité de la foi.

(1) N. R. théologique, tome XXVI, page 115x116.

L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE QUÉBEC

ET

LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES

(suite.)

I

Mon but

Il me semble que rien ne pourra mieux contribuer à justifier ou à rectifier les jugements qu'on porte sur nos communautés hospitalières, qu'une connaissance plus parfaite et plus intime de la vie sainte et remplie d'un dévouement sans bornes, et quelquefois héroïque, des religieuses qui les composent.

Il me semble encore que, pour atteindre ce but, il ne sera pas moins utile de donner une idée plus claire et plus sensible des consolations qu'elles trouvent, et des plaisirs qu'elles goûtent au service du bon Maître auquel elles se sont consacrées en quittant le monde, et qui a dit que "*son joug est doux et son fardeau léger.*"

Avant, pendant et après la crise financière par laquelle l'Hôpital du Sacré-Cœur (1) a passé, qui l'a mis à deux doigts de sa perte et dont il lui reste encore de grands reliquats, il m'a été donné d'entendre plusieurs fois émettre des opinions plus ou moins erronées, non seulement au sujet de cette communauté, mais de toutes les communautés en général, qui se ressemblent, il est vrai, dans leur but de charité, mais qu'on rend quelquefois injustement responsables, les unes des autres. J'ai compris alors qu'il serait important de mieux renseigner une partie du public relativement à nos communautés et de rectifier les jugements qu'on en porte.

Mais qui donc, me suis-je demandé, aura le courage d'entreprendre ce travail ? et à qui appartiendra-t-il de le faire ?

Chapelain de l'Hôpital du Sacré-Cœur depuis plus de huit

(1) Le nom légal de l'hôpital du Sacré-Cœur est celui qui est en titre à cet écrit, c'est-à-dire, "Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec," suivant le nouvel acte d'incorporation sanctionné le 24 juin 1892 ; mais, comme le nom primitif d'Hôpital du Sacré-Cœur reste toujours le plus en usage et le plus populaire, je vais le désigner par ce nom dans cet écrit.

ans, connaissant par conséquent la vie qu'on y mène, le jour et la nuit ; témoin des inquiétudes et des angoisses qu'on y a subies ; ayant eu sous les yeux le spectacle, toujours admirable, du juste aux prises avec l'adversité ; témoin aussi des efforts dignes de tout éloge qui ont été faits pour remettre à flot cette institution et lui permettre de continuer les œuvres de charité pour lesquelles elle a été fondée, j'ai cru qu'on pourrait me pardonner d'avoir osé entreprendre cette tâche difficile, que d'autres auraient pu mieux remplir, s'il leur avait été donné comme à moi de connaître ce que j'ai appris à connaître.

J'aurais bien aimé aussi à retarder encore plus longtemps afin de laisser le calme se faire plus grand après la tempête ; mais la rapidité avec laquelle je descends le versant occidental de la vie m'avertit que bientôt probablement je vais arriver au seuil de mon éternité. La soixante-quatorzième année de mon âge, que j'ai commencé à parcourir le 28 janvier dernier, et mon Jubilé Sacerdotal, que j'ai célébré le 24 mars de cette année même me disent que l'heure du grand départ ne peut pas beaucoup retarder de sonner pour moi.

Il n'y a donc point à différer de faire ce que je crois être pour moi un juste tribut de reconnaissance à payer aux bonnes religieuses de l'Hôpital du Sacré-Cœur, et aux amis charitables qui ont fait et font encore de si généreux sacrifices pour venir en aide à une communauté à laquelle je me trouve heureux de donner les dernières années de mon ministère de prêtre.

Si ce que je vais dire pouvait engager un plus grand nombre à se joindre aux amis dont je viens de parler, et à créer une louable émulation pour être le plus utile possible, non-seulement à l'Hôpital du Sacré-Cœur, mais aussi à toutes les autres communautés hospitalières, je pourrais alors, comme le saint vieillard Siméon, chanter mon *Nunc dimittis*, et cet écrit serait comme mon chant d'adieu à la vie présente, et de départ pour la vie qui n'a point de terme.

Je prie les bonnes religieuses de cette communauté du Sacré-Cœur de me pardonner, à raison de ma bonne intention, l'indiscrétion que je vais commettre en soulevant un coin du voile qui dérobe aux regards du monde les vertus que leur humilité aime à tenir cachées dans cette prison volontaire et tant aimée du cloître.

Sil est bon de tenir caché le secret du roi, dit l'ange Raphaël

à Tobie ; il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu." (Tobie 13—7) "Afin, dit Notre-Seigneur, que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient notre Père qui est dans le ciel." (Math 5—16)

Si ce que je vais dire et faire connaître peut aussi contribuer à réjouir davantage les AMIS, à réchauffer le zèle des INDIFFÉRENTS, à changer en mieux les dispositions des ENNEMIS et à faire disparaître quelques-uns de leurs préjugés, j'aurai atteint le but que je me propose. Dans tous les cas, je pourrai dire aux lecteurs ce que Boileau disait à Louis XIV :

"Si de vous agréer je n'emporte le prix,
"J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris."

* * *

II

Leur origine

Lorsque l'ange Raphaël et le jeune Tobie, dont il guidait les pas, entrèrent dans la demeure de Raguel, il se passa une scène délicieuse et des plus touchantes que l'Écriture raconte ainsi : —"Lorsque Raguel eut jeté les yeux sur Tobie, il dit à Anne, sa femme :—Que ce jeune homme ressemble à mon cousin ! Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, mes jeunes frères ? Ils lui répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.—Raguel leur dit : Connaissez-vous mon frère Tobie ?—Ils lui répondirent : Nous le connaissons.

Et, comme Raguel disait beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles, est le père de ce jeune homme.—Raguel s'avancant aussitôt vint le baiser avec larmes et, pleurant sur son cou, il lui dit :—Mon fils, que Dieu vous bénisse, car vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très vertueux. En même temps Anne, sa femme, et Sara, leur fille, commencèrent aussi à pleurer de joie." (Tobie—7)

Quelque chose d'analogue se passe quelquefois lorsqu'on veut connaître plus particulièrement une personne ; on tâche tout d'abord de savoir de quelle réputation est la famille à laquelle elle appartient, et, si elle est de bonne famille, on s'en réjouit et on est naturellement porté à la juger favorablement. Aussi le but que je me suis proposé en donnant les détails

qu'on va lire sur l' "Institut de la Miséricorde de Jésus," auquel appartient la communauté du Sacré-Cœur, est de disposer les lecteurs à accepter volontiers ce que je vais faire connaître de cette maison, à laquelle je m'intéresse de toute ma volonté, parce qu'on aura la certitude qu'elle appartient à une bonne et ancienne famille.

Tout le monde sait, dans l'archidiocèse de Québec, que les religieuses de l'Hôpital du Sacré-Cœur sont filles de l'Hôpital-Général de Québec, d'où un essaim de six fondatrices est parti le 7 septembre 1873. Tout le monde sait encore que les religieuses de l'Hôpital-Général elles-mêmes sont filles de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang de Québec, d'où les fondatrices sont parties le 1er avril 1692.

Ceux qui connaissent l'histoire des premiers temps de la colonie savent de plus que les fondatrices de ce vieux monastère de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, le doyen des hôpitaux de tout le Canada, furent trois religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame Auxiliatrice de Dieppe en France, les Mères St Ignace, St Bernard et St Bonaventure, qui, en compagnie de la Vénérable Marie de l'Incarnation et des Mères Marie de St Joseph et Cécile de la Croix, fondatrices des Ursulines de Québec, partirent de Dieppe le 4 mai 1639 et arrivèrent à Québec le 1er août de la même année.

Mais c'est à peu près tout ce qu'en général on connaît de l'origine de nos "Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus" à Québec, auxquelles appartiennent de plus les deux jeunes communautés de l'Hôtel-Dieu de St Valier à Chicoutimi, fille de l'Hôpital-Général, et de l'Hôtel-Dieu de Lévis, fille de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang.

J'aime à croire qu'on sera content de trouver ici quelques informations sur l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame Auxiliatrice de Dieppe, cette Maison-Mère de l'Institut de la Miséricorde de Jésus auquel appartiennent 17 maisons en France, 5 maisons dans la Province de Québec et 2 maisons à Natal, dans la colonie du Cap de Bonne Espérance dans le sud de l'Afrique.

Ces deux dernières maisons en Afrique n'ont été établies que depuis quelques années seulement, par des religieuses de l'Ordre parties de France et, en 1893, deux religieuses de l'Hôpital-Général de Québec ont été rejoindre ces fondatrices. (1)

(1) Deux autres religieuses et trois postulantes de l'Hôpital-Général sont parties pour la même mission le 16 sept. 1895.

Ce sont les deux premières religieuses de cet institut en Canada qui ont pu visiter leur Maison-Mère de Dieppe depuis le 4 mai 1639, c'est-à-dire depuis 254 ans, car elles ne voulurent point se rendre à leur mission de Natal sans profiter de l'occasion qu'elles avaient dans leur voyage d'aller saluer le berceau de leur Ordre et d'y faire comme un pèlerinage d'une tendre affection.

Ce fut grande réjouissance de part et d'autre, et aussi grand bonheur d'avoir, pour la première fois, une si bonne occasion de constater avec quelle fidélité, pendant un si long espace de temps, la règle, les constitutions, les usages, les traditions et même le costume ont été conservés et observés tant en France qu'en Canada.

L'Hôtel-Dieu de Dieppe est peut-être le plus ancien des hôpitaux existant aujourd'hui dans le monde, puisqu'on peut dire avec vérité que son origine se perd dans la nuit des temps.

“ La Congrégation de la Miséricorde de Jésus, est-il dit dans la préface du livre des Constitutions, imprimé en 1665, ayant, comme un olivier fructueux en la maison de Dieu, pris racine et tiré son origine du Monastère des Religieuses Hospitalières de Dieppe, il semble bien à propos de faire ici mention de son antiquité, qui est telle, qu'attendu les grandes révolutions des temps, l'on ne peut savoir au vrai l'année de sa fondation, ni s'il y avait déjà des religieuses à Dieppe en 1195 quand Philippe-Auguste, roi de France, poursuivait Henri, roi d'Angleterre, qui avait désolé la ville de Dieppe, la vint assiéger et la saccager pour la seconde fois ; vu que les plus anciens monuments de la piété et libéralité des habitants de cette ville envers les pauvres malades, ne sont datés que de l'an 1250. Mais il est très assuré qu'elles sont établies avant l'an 1285, ainsi qu'il se peut voir par la Bulle de Notre Saint Père Honoré IV, donnée à Sainte Sabine l'an second de son Pontificat, le 9 janvier (1287) lesquelles religieuses faisaient dès lors profession solennelle des vœux de Religion et de servir les pauvres sous la règle de Saint Augustin ; depuis, elles ont toujours persévéré en cette Sainte Maison, comme il se remarque en l'an 1562 que les Calvinistes surprirent la ville de Dieppe et, après avoir fait un grand carnage, brûlèrent, entre autres choses, les papiers les plus importants de l'Hôtel-Dieu et en chassèrent les religieuses, lesquelles, protégées par la Reine Mère, furent remises l'année suivante en leurs biens et leurs fonctions. ”

Les Constitutions de l'Institut de la Miséricorde de Jésus, approuvées par le Pape Alexandre VII, dans sa bulle donnée à Ste Marie Majeure, le 27 août 1665, ont toujours été religieusement et scrupuleusement observées et conservées depuis cette époque intactes et avec leur ancienne orthographe ; mais il a fallu dernièrement y faire quelques changements devenus nécessaires pour se conformer au Décret de Léon XIII du 17 décembre 1890, concernant toutes les congrégations religieuses tant des hommes que des femmes.

Ces constitutions avaient été données d'abord le 6 août 1625 par l'Archevêque de Rouen qui établit la clôture et leur donna le rang de chanoinesses. Avant cette époque ces religieuses allaient visiter les malades à domicile, portant un costume de couleur noire ; mais alors elles prirent le costume blanc qu'elles portent aujourd'hui.

L'Eglise Catholique seule, cette Eglise fondée sur la pierre ferme et dirigée par l'Esprit-Saint, peut donner des constitutions propres à braver les tempêtes orageuses du monde et à traverser les siècles, sans qu'il soit nécessaire d'en changer ou d'en amender les dispositions fondamentales, comme il faut le faire souvent pour les constitutions basées sur les lois humaines, parce qu'elles ont quelque chose de l'infailibilité de l'Eglise. Aussi, dans tous les ordres religieux, on tient à ne rien changer dans les constitutions qui les régissent, que lorsqu'il est absolument nécessaire de le faire.

"*Sint ut sunt aut non sint*, qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient point," dit un jour avec énergie le Général des Jésuites en réponse aux importunités des ennemis de cette admirable Société qui voulaient l'amener à consentir à faire changer la constitution que St Ignace de Loyola, inspiré de Dieu, lui a donnée. C'est qu'il était convaincu ce courageux Supérieur des Jésuites que la stabilité dans l'observation d'une constitution approuvée par l'Eglise fait la force d'une communauté et lui assure une longue et glorieuse existence.

Je voudrais bien faire connaître davantage les Constitutions de l'Institut de la Miséricorde de Jésus, mais cela me conduirait trop loin. Je ne puis cependant m'empêcher de transcrire ici une partie de ce que leur Cérémonial dit des armoiries de cet Ordre.

"La signification emblématique de l'écusson des armoiries de

cet Institut de la Miséricorde de Jésus est pleine d'enseignements, surtout pour les membres du Saint Ordre qu'il désigne."

"L'arbre d'Olivier chargé de ses feuilles et de ses fruits annonce la paix, l'union, la concorde qui règnent dans le cloître où chacune des religieuses est comme cet olivier *planté dans la maison de Dieu et chargé de fruits*, dont parle la Sainte Ecriture, *quasi oliva fructifera in domo Dei.*" (Ps. 51-10)

"Occupées jour et nuit à verser l'huile et le baume dans les plaies des membres sacrés de Jésus-Christ, leur vie se consume dans l'exercice de la miséricorde et de la charité."

"L'Olivier est aussi la figure de l'arbre de vie planté par Dieu dans le paradis terrestre dont la vie du cloître a ramené les délices sur la terre."

"La racine de ce bel arbre est la règle du glorieux St Augustin ; son tronc : les Constitutions ; ses branches : les deux parties du *Coutumier*, le *Cérémonial*, le *Bréviaire* de l'Institut, le *Directoire* ou *Journée Religieuse* ; ses feuilles, ses fleurs et ses fruits : la pratique intérieure et extérieure de tout ce qui est prescrit, enseigné et ordonné, qui se termine à la miséricorde. La vigueur et la sève de cet arbre sacré sont la charité et la grâce....."

"La devise de cet écusson : *Qui coronat te in misericordiâ*, fait tressaillir d'espérance en laissant entrevoir la couronne dont le Dieu d'infinie miséricorde ceindra le front de ceux qui auront exercé la miséricorde et n'auront vécu que pour elle. *Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequantur.*

"Heureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde."

Lorsqu'on lit avec attention la Règle de St Augustin et les Constitutions que suivent les communautés de l'Institut de la Miséricorde de Jésus, on sent que le souffle de Dieu seul a pu inspirer une direction et des conseils aussi sages et aussi propres à bien conduire dans les voies de la perfection les âmes d'élite que la Providence appelle à pratiquer les œuvres de miséricorde dans l'état religieux. Pour écrire de si belles et si bonnes pages il a fallu posséder un grand fond d'amour de Dieu et du prochain. On serait porté à croire que la plume, avec laquelle on les a écrites, a été trempée dans un mélange salubre composé d'humilité, de sagesse et de charité. Aussi le choix est ordinairement heureux et facile à faire parmi les jeunes personnes

qui se croient appelées par la Providence à pratiquer les vertus qui brillent dans les cloîtres, et frappent à la porte de ces saintes maisons pour y être admises, car ce sont des âmes naturellement portées au dévouement et à l'esprit de sacrifice ; des cœurs brûlant du désir de consacrer leur vie au service des malheureux dans la solitude et la paix des monastères.

C'est ce qui a fait dire à un écrivain que "les plus belles âmes, les caractères les mieux doués et quelquefois les plus hautes intelligences, sont portés à subir l'attrait de la solitude, après avoir compris le vide de la vie du monde."

L'ABBÉ CHS. TRUELLE,
Chapelain.

(à suivre)

Plaisanterie horticole

Des produits de la terre, le plus noble est le melon qui descend des pépins ; le plus collet monté, c'est la fraise ; le plus mélomane, le haricot ; celui qui a le moins de retenue est le pissenlit ; le plus sot, c'est le cornichon ; le plus productif, la carotte ; le plus généralement redouté des poissons est la pêche ; le plus tourmenteur, c'est le souci ; le plus belliqueux, le grenadier ; le plus prisé est le tabac.

L'oiseau-Mouche

Nous enrégistrons avec plaisir les félicitations bien méritées que cette excellente publication adresse aux Franciscaines Missionnaires de Marie : "Il convient d'ajouter que la *Semaine Religieuse* a subi une métamorphose complète, comme un joli papillon. L'impression et l'administration en ont été confiées aux Franciscaines Missionnaires (180, Grande-Allée, Québec) et la perfection typographique dont l'on a fait preuve, pour l'avantage de la *Semaine*, est une excellente recommandation de la nouvelle imprimerie."

Pensées

“ Je ne pense pas qu'un chrétien puisse davantage ni autrement s'absenter des Fêtes et Dimanches de sa paroisse, qu'un écolier de sa classe. ”

Il n'est pas plus permis de calomnier ou de médire dans un journal qu'en conversation privée.

Les livres ou journaux mauvais sont encore plus dangereux que les mauvais amis.

La mort de Victor-Emmanuel

Le dernier jour de décembre 1877, les ministres de Victor-Emmanuel lui firent signer un décret réglant l'ordre des funérailles de Pie IX que ces MM. disaient devoir être prochaines. Pendant que le roi signait ainsi l'arrêt de mort du Pontife, c'est le sien que la justice divine signait du haut du ciel.

Victor-Emmanuel n'avait pas encore cinquante-huit ans, il jouissait de la plus robuste santé, Pie IX allait atteindre sa quatre-vingt-sixième année. C'est Pie IX qui devait voir les funérailles du roi.

Le 6 janvier, Victor-Emmanuel voulait célébrer avec pompe au Quirinal, sa royauté usurpée, par un grand dîner. Tout était prêt pour une réception brillante. Mais le principal personnage manqua.

La veille au soir, 5 janvier, le roi fut contraint de s'aliter. Le début du mal fut assez sérieux pour que le médecin ordinaire du roi, Sagleone, appelât aussitôt deux autres célébrités médicales de Rome et de Turin.

A peine le pape eut-il connu la gravité de la maladie de Victor-Emmanuel, qu'il s'empressa d'envoyer son sacriste, Mgr Marinelli, au Quirinal, non seulement pour s'informer de l'état du malade, mais pour s'occuper de son âme, afin que, s'il était appelé à paraître devant Dieu, il fût rendu digne de sa miséricorde.

Vaine fut la sollicitude de Pie IX pour ce malheureux prince : le prélat ne fut pas introduit. Un révolutionnaire, roi ou sujet, ne peut plus, ne doit plus mourir en chrétien ; il ne s'appartient pas, il a autour de lui des sentinelles qui défendent à Dieu de

passer. Apprenant cela, Pie IX s'écria en présence des cardinaux : " Ah ! si la bonne princesse Clotilde était ici !

Mais les ministres, qui savaient que la maladie du roi était mortelle, s'étaient arrangés de façon à ce que les membres de la famille royale n'arrivassent pas à temps. Laisser le roi faire des rétractations, c'eût été humilier la Révolution.

Le 9 janvier, à partir de onze heures, le roi prévint sa mort prochaine ; il demanda le chanoine Anzino, son ancien condisciple pour se confesser.

Demeuré seul avec le roi, le chapelain exigea de lui les déclarations imposées pour la levée de l'excommunication. Les ministres et les médecins, qui ne voulaient pas que Victor-Emmanuel fût en état de faire une rétractation qui aurait, disaient-ils, jeté l'opprobre sur le régime, avaient enlevé papier, plumes et encre de la chambre de l'agonisant. Cependant, ils voulaient pouvoir dire au peuple romain et au monde : " Le roi est mort avec les sacrements."

Le chanoine Anzino, voyant que le temps se dérobaît et que la mort se hâtait, se jeta dans une voiture et se rendit à l'église des S. S. Vincent et Anastase pour y prendre le Saint-Viatique. Le curé demanda une preuve que l'excommunication était levée. L'abbé Anzino, ne pouvant la fournir, ils se rendirent ensemble chez le cardinal-vicaire. Il se trouvait à la Congrégation du Saint-Office. On s'adressa au vice-gérant du clergé de Rome qui autorisa l'administration des sacrements, en déclarant que toute responsabilité pèserait sur le confesseur. Ce qui fut fait.

Les ministres et les hommes de la cour, qui faisaient profession d'impiété, s'agenouillèrent devant l'auguste sacrement de l'Eucharistie, et l'on vit Crispi lui-même suivre le Saint-Viatique un cierge à la main. Mais ce même Crispi défendit avec menaces au chanoine Anzino de faire connaître la rétractation de Victor-Emmanuel : " Si vous parlez, lui dit-il, vous perdez la monarchie."

Quelques moments après, le Camérier ouvrit les portes de la Chambre pour donner la fatale nouvelle : " Sa majesté n'est plus."

Avant de rendre le dernier soupir, le roi s'était soulevé sur son lit, en murmurant : " *I figli! i figli!* ô mes fils ! ô mes fils ! " Il leur souhaitait sans doute plus de courage qu'il n'en avait eu contre la Révolution, et il redoutait pour eux une mort semblable à la sienne.

A la demande de célébrer le service religieux dans St-Pierre ou Sainte-Marie-Majeure, le Souverain-Pontife répondit par un refus catégorique ; on choisit alors le Panthéon d'Agrippa. Le Souverain-Pontife exigea aussi que dans les oraisons on s'abstint de chanter *Pro rege nostro*, pour notre roi ; il ne toléra que *Pro rege*, pour le roi. On comprend l'importance de cette modification. Le gouvernement demanda au vicariat d'envoyer des moines au convoi, le vicariat répondit avec beaucoup de justesse : " Vous les avez supprimés. "

La Révolution tenait à faire croire que le roi n'avait fait aucune rétraction au moment de sa mort. Pie IX ordonna au cardinal secrétaire de faire connaître la vérité aux puissances.

Dans cet acte, qui porte la date du 28 janvier, il est dit que le Saint-Père ne limitant pas sa bonté à l'envoi de son sacriste auprès du roi, avait ordonné qu'à quelque heure que le malade requît les secours de la religion, ils lui fussent administrés, pourvu que le prêtre qui aurait entendu sa confession en eût obtenu un acte de réparation pour le mal qu'il avait commis. Comme le moribond n'était plus en état de signer, le confesseur assura qu'il avait été chargé par le roi de manifester à Sa Sainteté le repentir du mal qu'il avait fait et de solliciter son pardon, qu'il délivrerait par écrit et avec serment une déclaration de cet acte de rétractation à l'Em. cardinal vicaire. La déclaration voulue fut en effet remise au vénérable cardinal le lendemain de la mort du roi, et c'est en raison de cette déclaration qu'il fut concédé que le défunt recevrait la sépulture ecclésiastique : du reste, le gouvernement du prétendu royaume d'Italie ne fut point admis à traiter des mesures à prendre pour cette sépulture. Le confesseur du défunt fut chargé de tout. Enfin, tous les efforts possibles furent tentés pour obtenir que les pompes funèbres fussent celles d'un roi catholique, mort dans son propre royaume, mais l'on n'accorda que ce qui pouvait être demandé pour un pécheur quelconque mort pénitent et l'on refusa tout le reste. Ainsi le défunt ne put être accompagné à sa sépulture que par le curé de sa paroisse ; pas un prélat, pas un membre des Ordres religieux ne fut autorisé à prendre part au convoi.

Bibliographie

Reçu de MM. Cadieux et Derome, libraires, Montréal, une élégante brochure de 116 pages, intitulée : "La sainte maison de la Sainte Vierge, transportée miraculeusement de Nazareth à Lorette, et, son fac-simile dans la chapelle aérienne de Notre-Dame de Bonsecours," par un prêtre du diocèse de Montréal.

"Manuel de Cantiques et Chants religieux," par le Père A. Police, mariste.—Beau volume in-16 de 475 pages, élégamment relié.—Prix : 75 cts l'unité, \$7.20 la douzaine.—S'adresser à l'auteur, 25, rue Isabelle, Boston, Mass.—Le dépôt pour le Canada se trouve chez MM. Granger & Frères, libraires, à Montréal.

Ce volume contient :—Les anciennes et belles prières du matin et du soir et de la sainte Messe.—Les exercices de la journée du chrétien.—Les prières et les actes pour la confession et la communion.—Les Vêpres et le chemin de la Croix.

Il renferme aussi, en excellente notation musicale, un excellent choix de deux cents cantiques anciens et nouveaux, qui embrassent toute la Doctrine chrétienne, les vérités du salut, les dévotions de la sainte Eglise à Notre-Seigneur J.-C., à la Sainte Vierge, à Saint Joseph, à la Sainte Famille, à Sainte Anne, aux Saints Anges et aux Saints.

Des Psaumes en faux Bourdons, pour les Vêpres des Dimanches et des Fêtes,—les Antiennes de la Sainte Vierge adaptées à une musique vraiment religieuse,—un choix d' "O salutaris," de "Tantum Ergo," de Litanies, de Motets et de Chants pieux pour les Bénédictions du Saint Sacrement, complètent ce Manuel.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC.—Les Quarante-Heures auront lieu à S. Patrice de Québec, le 6 ; à S. Raymond, le 8 ; à S. Philippe de Néri, le 10 ; à S. Bruno, le 11.—